



COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

Le lundi quatorze octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du quatre octobre deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Laurent LAFRÉCHOUX, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice MIALON à M. Christophe FAVERJON, M. Manuel DE SA à M. Gaston CONSTANT, M. Philippe BEAUNE à M. Pascal PEYRAT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Daniel RATHIER, M. Stéphane CESARATTO à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à Mme Véronique Romeyer, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 21 - Nombre de votants : 29
Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-10-04

OBJET : PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

VU le Code Général des collectivités Territoriales,
VU le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
VU les états établis par la Direction Générale des Finances Publiques s'élevant à 1275,61 euros correspondant à diverses factures de cantine et d'accueil périscolaire et transmis par Madame la Trésorière Principale,
Sachant que le montant des créances au 5 juillet 2024 s'élève à 1275,61 euros sur les exercices 2022 et 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

- ACTE la provision des créances irrécouvrables pour la somme de 1275,61 euros.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au compte 6542.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à UNIEUX, le 14 octobre 2024.

La secrétaire de séance,

Gisèle ARSAC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20241014-DELI2024-10-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024

Le Maire,

Christophe FAVERJON.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services
Marianne PERROT